



## LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°106 du 27 Février 2009

### 1 – NOUVELLES DE LA FEDERATION DES DIRECTEURS

La prochaine réunion du **Comité Directeur** est fixée au **11 Mars** à Paris.

### 2 - NOUVELLES DES ASSOCIATIONS REGIONALES

**L'Association des Directeurs de la Région Provence, Alpes, Cote d'Azur et Corse** a émis une motion, évoquant le départ involontaire de 62 % des Directeurs depuis 5 ans, en demandant que la situation des Dirigeants soit désormais reconnue et respectée.

### 3 – LES TEXTES PARUS

Loi n°2009-179 du 17 Février 2009 pour **l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés**.

Il s'agit du volet législatif du Plan de Relance lancé le 4/12/2008 en vue de lutter contre la crise économique actuelle.

Simplification des procédures considérées comme de nature à allonger les délais d'exécution des programmes d'investissements notamment celles qui sont relatives aux marchés publics.

Décret n°2009-190 du 17 Février 2009 portant **revalorisation de l'allocation de revenu minimum d'insertion (RMI)**.

Son montant est porté à 454,63 € à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2009.

Décret n°2009-191 du 18 Février 2009 modifiant le décret du 25/5/2007 relatif aux **attributions du ministre du logement et de la ville**.

Suppression « de la ville » et ajout de la responsabilité de la politique de réhabilitation et d'amélioration de l'habitat dans les quartiers anciens dégradés.

Décret n°2009-235 du 27 Février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des **Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement**.

Nouvelles dispositions applicables au plus tard au 1/1/2011.

Arrêté du 21 Janvier 2009 (JO du 21/2) fixant le **budget soumis aux règles de la comptabilité publique (O.P.H.)**.

Arrêté du 21 Janvier 2009 (JO du 21/2) fixant le **budget soumis aux règles de la comptabilité de commerce (O.P.H.)**.

Ces 2 textes se substituent aux Arrêtés en date du 24 Décembre 2008.

Arrêté du 23 Février 2009 (JO du 27/2) relatif à la **prévention des intoxications par le monoxyde de carbone dans les locaux à usage d'habitation**.

Nouvelles modalités pour l'aménagement et la ventilation des locaux, l'évacuation des produits de combustion et l'entretien.

### 4 – LES PROJETS QUI BOUGENT

Le projet de loi de **MOBILISATION POUR LE LOGEMENT ET LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION** a été définitivement adopté le 19 Février par le Parlement.

Il a fait l'objet le 24 Février d'une saisine du Conseil Constitutionnel (demande d'invalidation de différents articles notamment l'article 45 III 1° visé ci-dessous).

Une analyse détaillée sera faite dans le prochain numéro.

**Soulignons que pour ce qui concerne les O.P.H. et particulièrement les conditions d'intégration des fonctionnaires, le contrat et la rémunération des Directeurs Généraux (le décret devrait paraître au plus tard le 1/7/2009), et les institutions représentatives du personnel, sont insérées dans le chapitre VI Dispositions diverses : article 45 (nouveau).**

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement lancement le 26 Février de l'**éco-prêt à taux zéro**. Ce prêt d'un montant de 9 à 16.000 € par logement est accessible aux Organismes d'HLM,



avec une prime pour les 100.000 premiers dossiers déposés.

Il est destiné à permettre la rénovation thermique du parc de logements sociaux les plus consommateurs en énergie.

Ce dispositif qui fonctionne également en zone A.N.R.U., s'applique dès le début du mois de Mars. L'Etat a confié la distribution de ce prêt à la Caisse des Dépôts, qui sera puisé sur le livret A et le livret développement durable.

Une convention sur la mise en œuvre de ce programme d'amélioration de la performance énergétique de **800.000 logements sociaux** a été signée par l'U.S.H. le 26 Février.

#### 5 - C'EST DANS L'AIR

Selon une réponse ministérielle, il n'est pas envisagé à ce jour de créer un régime d'interdiction de soumissionner en cas de condamnation définitive pour un **délit d'atteinte à l'environnement**.

Si un rapport parlementaire récent plébiscite la **vente de logements HLM à leurs occupants**, avec notamment une fraction du montant des loyers acquittés qui pourrait venir financer les travaux consécutifs à l'acquisition, il est souligné un frein important qui concerne **l'insuffisance persistante du parc locatif social**.

**Le rapport public annuel 2009 de la Cour des Comptes** traite notamment **des enjeux du 1 % logement**. Elle relève l'insuffisante adaptation du réseau des collecteurs à l'évolution des missions, son aspect pléthorique et mal piloté, un bilan médiocre de La Foncière Logement.

Il est souligné par le Ministère que le projet de loi de mobilisation pour le logement entend corriger les défauts qui affectent la gouvernance du 1 % logement et qui ont permis de graves dérives et d'importants gaspillages de ressources issues de ce prélèvement obligatoire.

Selon la Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville, l'année 2009 sera consacrée au chantier de **la réforme de la géographie prioritaire**. L'ambition est de rendre moins nombreux et plus lisibles les

périmètres administratifs de la politique de la ville, et de renforcer les moyens à déployer pour les habitants des territoires les plus en difficulté.

La Ministre du Logement annonce la création d'une **mission de réflexion sur les stratégies de logement des collectivités**. Une rencontre est prévue réunissant l'ensemble des acteurs du logement.

Un « **Grenelle** » **des antennes relais de téléphonie mobile** doit avoir lieu le 19 Mars. Il devrait permettre de procéder à des comparaisons internationales et de s'interroger sur la très grande disparité des normes selon les Pays.

#### 6 - LU POUR VOUS

**Amiante** : les risques liés aux petites fibres ont été sous-estimés. Une révision de la réglementation actuelle est justifiée (Le Monde du 17/2).

A noter qu'à contrario la Commission Européenne assouplit l'interdiction de l'amiante chrysolite dans les installations d'électrolyse. (Le Monde du 26/2).

**Fusion des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires** Décision de rapprochement de leurs organes centraux (Le Monde du 27/2).

#### 7 - BREVES

Les **ampoules traditionnelles vont disparaître** des magasins dès 2009 pour les 100 w, en 2010 pour les 75 w, en 2011 pour les 60 w et en 2012 pour les 40 et 25 w.

L'**indice des prix à la consommation** a baissé en Janvier de 0,4%, soit une évolution annuelle de **+ 0,7 %**.

Les **prix du pétrole brut se sont pratiquement stabilisés** depuis la fin de l'année 2008 se situant entre **40 et 45 \$ le baril**.

L'indice **Bâtiment BT 01** est en baisse 4 mois consécutifs et s'établit à -0,67 % en Novembre soit **+ 4,71 % sur 12 mois**.